

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES CRÉE UN PICTOGRAMME « ÉPINGLÉ PAR » !

Depuis 15 ans le **Réseau anti-arnaques** œuvre pour lutter contre les pratiques commerciales douteuses et contre les arnaques de la consommation.

Aujourd'hui, il crée un pictogramme « Epingle par Réseau anti-arnaques » pour attirer l'attention du consommateur sur les complications possibles en cas d'entrée en relation commerciale avec certains professionnels.

Quels critères ont été retenus pour attribuer cette « distinction » ?

Entre autres :

- Le nombre de réclamations reçues
- Les pratiques commerciales détectées
- Les anomalies constatées (non respect de la réglementation, allégations exagérées ou mensongères, clauses abusives)
- Le résultat des investigations menées par le service enquêtes (**SECI**) et la cellule de veille internet (**CVI**) du **Réseau anti-arnaques**
- Les procédures en cours connues (dépôt de plainte notamment, avertissements)
- Les articles de presse déjà parus

Les prétendants à cette distinction sont nombreux et les nominations vont s'étaler sur plusieurs semaines.

La création de ce pictogramme vise à accroître la prévention en matière de litiges de la consommation. Mais elle doit aussi inciter les professionnels concernés à améliorer leurs pratiques.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)